

Communiqué de presse – [Lisez le communiqué de presse en entier de Greenpeace et BBL ici.](#))

14 mars 2023

Permis de la raffinerie Total : efforts sur l'azote mais interrogations concernant le climat et le plan social

TotalEnergies a récemment obtenu un nouveau permis de 20 ans pour sa raffinerie dans le port d'Anvers. En avril de l'année dernière, elle n'avait reçu alors qu'un permis provisoire de 2 ans, après quoi elle avait introduit une demande modifiée fin 2022. La pression exercée par BBL et Greenpeace sur le dossier à l'aide d'une réclamation est récompensée par ce précédent par le traitement plus strict des dossiers de permis d'environnement - même si la neutralité climatique ne semble toujours pas avoir d'importance.

Depuis le dépôt du dossier en novembre 2021, les objections critiques du Bond Beter Leefmilieu et de Greenpeace Belgique ont permis d'améliorer considérablement le dossier. Dans la demande initiale, la raffinerie ne réduisait qu'à peine les émissions d'azote (NOx) ; il n'était même pas question de plan climatique. Contrairement au permis permanent habituel, TotalEnergies s'est vu freinée en obtenant un permis d'une durée de deux ans seulement. Le géant de l'énergie a d'abord dû prouver qu'il pouvait concrétiser ses intentions, a fait valoir le Departement Omgeving (Département de l'environnement).

Et ce fut soudainement possible après un permis provisoire....

Sur la base de la première demande de permis, la raffinerie réduirait à peine 0,5 % de ses émissions d'azote. Dans un dossier environnemental modifié au début de l'année 2022, TotalEnergies a fait passer l'objectif de 20 tonnes de NOx à 400 tonnes. Le mouvement écologiste et le gouvernement flamand ont estimé que c'était encore trop peu, après quoi le permis provisoire a fixé les émissions maximales à 2 100 tonnes de NOx, soit une réduction de 1 400 tonnes ou de plus d'un tiers. Ce n'est qu'après ce rappel à l'ordre que TotalEnergies a entrepris des efforts supplémentaires. Ces engagements sont maintenant intégrés dans le permis définitif et devraient être maintenus à l'avenir. Le mouvement écologiste peut donc suivre de près la réduction des NOx dans l'industrie en plus de l'agriculture.

« TotalEnergies ne peut plus y échapper. Un permis d'environnement est une obligation unique de montrer comment l'entreprise va réduire son impact sur l'environnement. L'évolution du dossier était nécessaire pour réduire les émissions d'azote dans le port d'Anvers. Enfin, il y a des garanties claires que TotalEnergies fera des efforts sérieux. Le gouvernement doit maintenant aborder cette question de manière proactive à chaque nouveau renouvellement de permis », a déclaré Tycho Van Hauwaert de Bond Beter Leefmilieu.

Quelle voie vers la neutralité climatique?

Le permis provisoire comprenait une condition selon laquelle TotalEnergies devait "viser la neutralité climatique d'ici à 2050". Dans son recours, TotalEnergies a exprimé le souhait de supprimer cette condition du permis, mais cela n'a pas été accepté par la ministre Demir. Pour le 31 décembre 2034,

les émissions de CO2 de la raffinerie et du craqueur de naphta doivent être réduites d'au moins 58 % par rapport à 2019 (4 005 000 tonnes de CO2 en 2019) et, pour le 1er janvier 2050, la totalité de l'exploitation doit être neutre en carbone.

En outre, Total est tenu d'examiner régulièrement les possibilités de réduction des émissions de CO2, telles que l'électrification du craqueur de naphta ou l'utilisation de matières premières alternatives. TotalEnergies doit également se concerter annuellement avec La Vlaams Energie- en Klimaatagentschap (VEKA - L'Agence flamande pour l'énergie et le climat) et le Departement Omgeving (Département de l'environnement), La Société flamande de l'environnement (VMM) et la ville d'Anvers pour discuter de l'avancement des objectifs climatiques.

Les organisations se demandent comment cet objectif sera atteint : *"De quels leviers l'administration flamande dispose-t-elle via le permis d'environnement pour intervenir si l'exploitation n'est pas en ligne avec cet objectif ? Comment l'évaluera-t-elle ? Et que signifie exactement une exploitation neutre en carbone ?"*

Signal d'alarme pour l'industrie

Greenpeace et BBL sont satisfaits de l'avancement de ce dossier. Sans l'intervention du mouvement écologiste, le permis de TotalEnergies aurait été discrètement prolongé à perpétuité, sans aucun effort supplémentaire pour contrer les énormes émissions d'azote.

Bien que plusieurs points soient encore formulés de manière très peu engageante, ce permis modifié constitue un précédent important : le mouvement écologiste s'attend à ce que les entreprises n'obtiennent plus de permis environnemental sans une feuille de route concrète vers la neutralité climatique. Désormais, les émissions de gaz à effet de serre doivent faire partie intégrante du rapport sur les incidences environnementales. Par conséquent, les installations énergivores pourront obtenir un permis jusqu'en 2050 au maximum, date à laquelle la neutralité climatique devra être atteinte. BBL et Greenpeace s'attendent donc à ce que les entreprises qui souhaitent demander un permis fassent des investissements préventifs et prennent des mesures de réduction.

Pourtant, dans le cas de TotalEnergies, ils soulignent l'absence de plans tangibles visant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. *"Il n'est pas encore question d'un plan de transformation ou de reconversion chez TotalEnergies. La manière dont la raffinerie évoluera ou sera progressivement démantelée n'est pas claire", a déclaré Joeri Thijs, porte-parole de Greenpeace Belgique. " Le changement ne doit pas seulement être plus rapide, il doit également être bien pensé socialement. Nous devons toujours éviter les drames sociaux comme lors de la fermeture des mines de charbon. C'est pourquoi nous plaçons en faveur d'un fonds de transition qui garantisse le maintien du salaire des travailleurs, les soutienne et, si nécessaire, les aide à se reconvertir. TotalEnergies a enregistré un bénéfice record de plus de 20 milliards € en 2022, dont 17 milliards € ont été versés aux actionnaires. Il est évident que l'entreprise peut et doit investir davantage dans la transition et dans ses travailleurs."*